



Comité Départemental de Karaté des Pyrénées-Orientales et Disciplines Associées

Siège social : Maison des Sports – Bureau 308 - Rue Duguay Trouin – 66000 Perpignan

Tel : 06.11.14.90.19/ 06.26.21.66.18 – @ : comite.cdk66@yahoo.fr

Association Loi 1901 n° W662001761 Siret N° 448 256 198 000 12 – Code APE/NAF n°9312Z

Compte rendu du Comité Directeur élargi du 14/01/17

La séance débute à 14h00.

Ordre du jour

- Nouvelle grille tarifaire
- Questions diverses

Présents

- Bernard MARTIN
- Bruno OCCHIPENTI
- Frédéric COSTER
- Jean-Marc DELSOL
- Jean-Marie PETIAU
- Marc TERASCONI
- Valérie BELGHERBI
- Eugène SALAS
- Stéphane TIBAC
- Christophe COULOUTCHY
- Alonzo GOMEZ

Excusés

- Céline CIARAVOLO
- Rémy MARTIN
- Ludovic DARNER
- Cédric ESCUDERO

Nouvelle grille tarifaire

Motivé par un souci d'économie, de transparence et de clarification ainsi que de cohérence avec la grille de la Ligue, le Bureau a préparé un projet en s'appuyant sur la grille de la saison 2015-2016.

Le Président en expose les principes. Le projet est discuté, ligne par ligne, par le Comité Directeur. Un jeu de document de travail est distribué à chacun.

A noter les principes généraux suivants :

Les IK et repas sont bien à distinguer des gratifications. Il s'agit de remboursements de frais réels de déplacements en voiture (carburant et usure du véhicule) ou de repas et autres frais réels sur justificatifs). Ces remboursements ne sont pas à considérer comme une gratification financière et se cumulent avec l'éventuelle gratification.

Les gratifications, calculée sur une base forfaitaire, sont un dédommagement prenant en compte le temps passé. Ces gratifications sont un « petit » levier pour encourager le bénévolat, notamment pour les jeunes.

Frais réels et gratifications ne sont en aucun cas à considérer comme une rémunération, soumise à charges sociales. Le montant maximum admis par l'administration fiscale serait de 120 € par personne et par manifestation¹.

Chacun est bien entendu appelé à rechercher les économies à titre personnel ou de responsable de commission (covoiturage par exemple) pour la bonne gestion des fonds du Comité.

¹ Source Ligue à vérifier.

Déplacements et missions

Sont adoptés sur la base de la grille tarifaire de la Ligue les montants des indemnités kilométriques (IK - 0,35 €/km) et des repas (15 €/repas).

A noter le principe suivant :

Les demandes de remboursement seront transmises au trésorier pour au-moins 100 km soit 35 € pour limiter le nombre d'opérations.

Organisation compétition

Une ligne responsable compétition est ajoutée.

A noter les principes suivants :

- Le tarif de 50 €/j de compétition prend en compte le travail qui est nécessaire avant et souvent après la compétition et nécessaire à son organisation.
- Les tâches qui peuvent être cumulées par une même personne, ne cumulent pas les gratifications (exemple responsable de la compétition et récompenses).

Arbitrage

Le principe de la gratification des arbitres stagiaires est longuement débattu.

Une clarification est nécessaire, certains considérant que le forfait de 15 € couvre les frais de déplacement des stagiaires.

Le Bureau avance qu'une gratification sur une base forfaitaire n'est pas à confondre avec les remboursements de frais réels. Ce serait injuste vis-à-vis des petits clubs souvent éloignés. En outre ce ne serait pas encourager les candidats à l'arbitrage.

3 possibilités sont formalisées concernant les arbitres stagiaires :

1. Statuts Quo avec un forfait de 15 € pour contribuer aux frais de déplacement.
2. IK mais sans gratification.
3. IK auxquelles s'ajoutent une gratification.

Le principe 3 est voté à la majorité.

Jury des grades

Une gratification sur une base forfaitaire des membres et organisateur du jury des grades n'est pas pratiquée jusque-là.

Le bureau propose de la mettre en place comme pour la Ligue. La proposition est adoptée.

En conséquence et par mesure d'économie, les prochains passages devront, dans la mesure du possible, se tenir sur une journée et non sur 2 ½ journées.

Représentation institutionnelle

Cette gratification forfaitaire est destinée au Président ou à tous membres désignés par lui ou le Comité pour les représenter notamment auprès des différentes institutions départementales.

Il ne s'agit pas de la présence du Président lors des compétitions ou, si sa présence est souhaitable, elle n'est pas indispensable au fonctionnement de la manifestation comme pour un passage de grade.

Stages d'expert

La rémunération des experts fédéraux, pour les stages de préparation aux grades notamment, est fixée à 500 € pour 2 séances d'une heure (matin et après-midi) ou une de deux heures.

Recettes.

Le montant des différentes recettes sont également fixées dans la grille.

La nouvelle grille tarifaire est adoptée par le Comité Directeur. Le trésorier est chargé de la mettre en œuvre.

Le Président
Jean-Marie PETAU



Questions diverses

Tenue vestimentaire

Le Président souhaite que les personnes membres du Comité soit tous en tenue officielle (pantalon gris, chemise blanche et veste bleue marine).

Il ne s'agit pas d'une obligation mais d'une représentation tant vis-à-vis des institutionnels que des compétiteurs ou du public lors des manifestations.

Rappelons qu'il s'agit d'une obligation pour les membres du jury des grades.

Le Comité prendrait en charge la cravate et l'écusson à mettre sur la veste.

Le coût étant important, de l'ordre de 1000 €, le Président précisera le budget et fera une proposition.

La séance est levée à 17h20.

PJ :

- Grille tarifaire 2016-17 adoptée.

Le secrétaire général
Frédéric COSTER

